



Problèmes avec ancien propriétaire

Par **Laudrey25**, le **15/02/2013 à 16:10**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter car nous avons quelques problèmes avec notre ancien propriétaire.

A partir du 1er Mai 2012 Nous avons louer un appartement équipé d'un chauffage central au fioul et d'un poêle a bois situé a la cuisine!

Au départ nous avions l'intention de nous chauffer au bois (En ayant bien spécifier au propriétaire a l'entrée des lieux que l'on prenait l'appartement principalement pour le chauffage au bois) ce que l'on a fait pendant quelques mois disons de Octobre a Décembre !! puis la cheminée s'est mise a coulée.

Propriétaire prévenu des le début des problèmes fin décembre mais pas d'action de sa part..... Nous avons fait appel a un chauffagiste fin décembre qui nous a interdit de nous chauffer au bois car la cheminée était défectueuse.

A l'entrée le propriétaire avait " selon ses dires " Fait remplir la cuve a fioul de 500 L. Nous nous sommes donc vu dans l'obligation de nous chauffer au fioul (tout en commençant a chercher un autre appartement)

A ce jour le propriétaire nous réclame le fioul consommé.
En sachant que nous n'avons pas fait d'état des lieux ni de bail a l'entrée (selon les désirs du propriétaire) et qu'il n'ai spécifier nul part qu'il y'avait 500L dans la cuve a notre arrivée je voudrais savoir qu'elle sont mes droits par rapport a la situation !!

Je vous remercie d'avance de votre réponse.

Cordialement.